RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le trente janvier, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 24

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Fréderic Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 10

Mme Magali Lamir à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à M. Fréderic Hucheloup, Mme Nathalie Normand à M. Bruno Drevon, Mme Valérie Pécresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Omar N'Dior à M. Michel Bucheton, M. Marouen Touibi à M. Damien Metzlé, M. Michaël Janot à M. Pierre Testu, M. Alexandre Richefort à Mme Solange Pétret-Racca, M. Franck Thiébaux à Mme Chrystelle Coffin.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-25-02-05-07

Objet : Fourniture et livraison de coffrets festifs et gourmands pour les personnes âgées de la Commune - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Pour toute correspondance :
M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-25-02-05-07

Objet : Fourniture et livraison de coffrets festifs et gourmands pour les personnes âgées de la Commune - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, L.2113-10, L.2113-11, R.2124-1 et R.2124-2,

VU le marché n° 2023-14 relatif à la fourniture de coffrets festifs et gourmands pour les personnes âgées de la Commune notifié le 27 juin 2023 à la société LOU BERRET,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 27 janvier 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 27 janvier 2025,

CONSIDÉRANT que le marché susvisé prendra fin le 26 juin 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une nouvelle mise en concurrence afin de conclure un marché mono-attributaire passé en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert,

CONSIDÉRANT que les prestations feront l'objet d'un marché unique, non-alloti, puisque leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes étant précisé que la dévolution en lots séparés serait de nature à risquer de rendre financièrement plus coûteuse et techniquement plus difficile l'exécution des prestations objets du marché.

CONSIDÉRANT que le marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande conformément aux articles R.2162-1 à R.2162-6 et aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique, sans minimum et avec un montant maximum annuel de 60 000€ HT,

CONSIDÉRANT que le marché sera conclu pour une durée d'un (1) an renouvelable par reconduction tacite trois (3) fois, pour une durée d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans, et qu'il prendra effet à compter du 27 juin 2025 ou à compter de sa date de notification, si celle-ci est postérieure à cette date,

ENTENDU l'exposé de Mme Michèle Ménez, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à lancer une consultation en procédure formalisée d'appel d'offres conformément aux articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la commande publique.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'opérateur économique ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désigné par la Commission d'Appel d'Offres.

Délibération n° DEL-25-02-05-07

Objet : Fourniture et livraison de coffrets festifs et gourmands pour les personnes âgées de la Commune - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à relancer la consultation en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, si le marché était déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré en séance le 05 février 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (Les Yvelines)

Johanne Ledanseur
9ème Adjointe au Maire
Secrétaire de séance

MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (Les Yvelines)

Pascal Thévenot
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
078-217806405-20250205-DL25_2164H1-DE
Reçu en Préfecture le 10/02/2025
Publication 10/02/2025